

ANNONCES LÉGALES

55

5 septembre 2025 - Le Tarn libre

Le tarif d'insertion d'une annonce légale, fixé par application de l'arrêté du 16 décembre 2024 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, est dans le département du Tarn, pour lequel Le Tarn libre est habilité, établi au forfait ou à 0,187 euro HT le caractère. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée.



ANNONCE LÉGALES 24/24H Tarn libre

Déposez votre annonce :
www.letarnlibre.com

Choisissez votre département
de diffusion

ATTESTATION
DE PARUTION
IMMÉDIATE

Vie des sociétés

SAS DE LA RIVE PUECH ALAIN DENIS
Au capital de 1 000
La Rive - 81200 AIGUEFONDE
RCS CASTRES 793 676 461

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 01.07.2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de La Rive - 81200 AIGUEFONDE au 751, rue de Comblanvilles - 81200 AIGUEFONDE à compter du 01.07.2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification au RCS de CASTRES.
Pour avis, Le Président

PASMAIDA

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000,00
Siège social : Lieu-dit Les Ecuries, Château de Sours
81310 LISLE-SUR-TARN
753 836 877 RCS ALBI

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2025, Monsieur Yves BURFUS, demeurant 22, Avenue William Fabre, 1200 GENEVE (Suisse), est désigné en qualité de Président de la Société en remplacement de Madame Marie-Paule GINESTÉ-DE SAURS, épouse BURFUS, dont le mandat a pris fin à la date de son décès, le 8 août 2021.

Mention sera faite au RCS de ALBI.
Pour avis,

**ETUDE DE MAITRES
VALERIE COMBES ET ALAIN MONS
NOTAIRES ASSOCIES A GAILLAC
(TARN)**
93 BIS, AVENUE SAINT EXUPERY

NOMINATION D UN CO-GERANT

Suivant acte reçu par Me MORET, notaire à Gaillac, en date du 27/09/25, la rédaction de l'article 14 concernant la gérance, sera désormais la suivante :

La société est administrée par plusieurs gérants, choisis par les associés personnes physiques. Les associés nomment en qualité de co-gérant : Madame Agnès DANIELOU. La société sera administrée par M. Christian MARTIN, né le 20/07/1952 et M^{me} Agnès DANIELOU, née le 04/07/1952, demeurant ensemble, à SOULIÉ (81170), 402 route de Faverlies. Les gérants sont nommés pour une durée illimitée.

Constitutions

**S.C.P. COMBES ET MONS
titulaire d'un office notarial à
GAILLAC (81)**
93 Bis Ave St Exupéry

SCI K2F

Il est donné AVIS de la constitution, par acte de Me COMBES Notaire à GAILLAC (81), du 23/09/2025, de la Société K2F ci-dessus, aux caractéristiques suivantes :

- OBJET : La propriété, gestion, administration de tous immeubles bâtis ou non et de droits immobiliers et mobiliers pouvant appartenir à la Société.

- SIEGE : 180 Chemin de Bellefont - 81600 BRENS

- DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

- CAPITAL : 250.800 euros représentés par des apports en numéraire

- GERANCE : M. KHELIFI-DUPRAT Jean et M^{me} FARGUES Sandrine nommés sans limitation de durée.

- RCS : ALBI

POUR AVIS
Me COMBES notaire

**S.C.P. « BERTRAND BOYER »
Société d'Avocats Conseils
en Droit des Sociétés
ALBI (Tarn)**
Villa Rochegude
12, Boulevard Camot

SCM CADUCEE 81

Société civile de moyens
au capital de 5 000 porte à 6 000
Siège social : ALBI (Tarn) 26, Boulevard Andrieu
Transféré à ALBI (Tarn) 19, Boulevard Paul Bodin
R.C.S. ALBI 822 936 548
S.I.R.E.T. 822 936 548 00012

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL -
MODIFICATION DES CONDITIONS
D AGREMENT DES CESSIIONS DE
PARTS - AUGMENTATION DU CAPITAL
SOCIAL - MODIFICATION DE LA
GERANCE

- de transférer le siège social à ALBI (Tarn) 19, Boulevard Paul Bodin,
- de soumettre les cessions de parts entre associées à l'agrément préalable de l'unanimité des associées,
- d'augmenter le capital social de 1 000 pour le porter à 6 000 au moyen de la création de 100 parts sociales nouvelles de 10 chacune, émises au prix de 12,50 chacune, à libérer intégralement en numéraire,
- de nommer, en qualité de co-gérant, Monsieur Jérémy IMBERT, demeurant à ALBI (Tarn) 28, Avenue Garbato,

- et modifié en conséquence les articles 5, 6, 7, 11 et 15 des statuts.

Pour avis, le gérant.

Enquêtes
publiques

COMMUNE DE SOUL

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

RECENSEMENT DES CHEMINS
RURAUX

Par arrêté n°21.082025-1 en date du 21 août 2025, le Maire de la commune de Soul a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au recensement des chemins ruraux.

A cet effet, Monsieur Daniel Astruc a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête seront déposés et consultables en Mairie de Soul, 2 place d'Occitanie, 81580 Soul, du mardi 16 septembre 2025 à 9h30 au mercredi 1^{er} octobre à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture ; les lundi et vendredi de 9h30 à 12h30, le mercredi de 13h45 à 18h15, les mardi et jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h45 à 18h15.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.mairie-soul.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit, par voie postale à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Soul - Enquête publique, 2 Place d'Occitanie, 81580 Soul.

Monsieur le commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir les observations en mairie le 18/09/2025 de 9h30 à 11h30 et le 01/10/2025 de 14h à 17h.

A l'issue de l'enquête publique, Le commissaire enquêteur disposera d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions. Les administrés pourront consulter ces documents à la Mairie de Soul, aux jours et heures habituelles d'ouverture, pendant un an.

Le Maire,
Patrie NOR KOVSKI

AVIS D ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Cagnac-les-Mines

Enquête publique unique
Relative à la révision du Plan Local
d Urbanisme (PLU) et à la mise en
place d un Périmètre Délimité des
Abords (PDA)

Le public est informé que, par arrêté municipal n°59/2025 du 31 juillet 2025, M. le Maire de la commune de Cagnac-les-Mines a ordonné l'ouverture d'enquête publique unique sur le projet de révision du PLU, présenté par délibération du Conseil municipal du 29 mars 2021, en vue de son approbation par le Conseil municipal ainsi que sur la mise en place d'un PDA.

Cette enquête publique unique se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs, du lundi 22 septembre 2025 à 09h00 au mercredi 22 octobre 2025 à 17h00.

Le dossier de révision du PLU, et notamment son rapport de présentation, décrit le territoire, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi que le mémoire y répondant) est joint au dossier et peut donc être consulté dans les mêmes conditions. Le dossier de mise en place d'un PDA, relatif à la délimitation, d'approbation de la proposition du Périmètre Délimité des Abords, le dossier de présentation de la proposition du Périmètre Délimité des Abords et la cartographie détaillée.

A cet effet, ont été désignés par Madame la résidente du tribunal administratif de Toulouse : Monsieur Pierre CAMARDA en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur François FAUTHE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ainsi que le dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le dossier de mise en place d'un PDA, au format papier, seront consultables du lundi 22 septembre 2025 à 09h00 au mercredi 22 octobre 2025 à 17h00, soit une durée de 31 jours, en mairie de Cagnac-les-Mines, aux jours et heures habituels d'ouverture, rappelés ci-après.

Horaires d'ouverture de la mairie de Cagnac-les-Mines (1 place du 8 mai 1945, 81 - Cagnac-les-Mines) :

- Du lundi au vendredi, de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

L'ensemble des pièces des dossiers sera également déposée et consultable sur un poste informatique réservé à cet effet, en mairie de Cagnac-les-Mines.

Les dossiers d'enquête publique unique sont aussi consultables, pendant toute la durée de l'enquête publique unique, sur le site de la commune : https://cagnac-les-mines.fr/

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ; les adresser par écrit à la Mairie, à l'attention de M. le commissaire enquêteur ; ou les adresser au commissaire enquêteur via l'adresse électronique suivante : melvil.frayssa@cagnaclesmines.fr

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le site internet : https://cagnac-les-mines.fr/fr/ ; et seront recevables jusqu'au 22 octobre 2025 à 17h00 dernier délai, quel que soit le support utilisé.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Cagnac-les-Mines :

- Le lundi 22 septembre 2025 de 09h00 à 12h00

- Le samedi 4 octobre 2025 de 09h00 à 12h00

- Le mercredi 15 octobre 2025 de 14h00 à 17h00

Son rapport et ses conclusions transmis à M. le Maire, dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête, seront tenus à disposition à la Mairie et sur le site internet : https://cagnac-les-mines.fr/fr/

Toute information concernant les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme et la mise en place d'un PDA pourra être demandée à Monsieur le Maire.

Le Maire,
Patrie NOR KOVSKI



D' AUSSILLON

COMMUNE D AUSSILLON

AVIS D ENQUETE PUBLIQUE
Modification de droit commun
n°2 du plan local d urbanisme
d Aussillon

Par arrêté n° 2025/175 du 3 septembre 2025, le maire d'Aussillon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification de droit commun n° 2 du plan local d'urbanisme (PLU).

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 25 septembre 2025 00 heures au lundi 27 octobre 2025 17h00. Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en format papier et sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Il sera également téléchargeable en version informatique et consultable sur le site internet suivant : https://www.ville-aussillon.fr/urbanisme

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie d'Aussillon les :

- Jeudi 25 septembre 2025 de 9 heures à 12 heures,

- Jeudi 18 octobre 2025 de 9 heures à 12 heures,

- Lundi 27 octobre 2025 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur, mairie d'Aussillon, 1 Place de la Mairie, BP 541, 81205 Aussillon cedex ou par courrier électronique : modif-plu@ville-aussillon.fr

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, la modification du PLU pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la commune d'Aussillon.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie d'Aussillon et sur le site internet suivant ville-aussillon.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Projet éolien « Collines du Nord Toulousain »
Commune de Villemur-sur-Tarn (31340)

Bessières, salle Armonia (av. Aimé Césaire); Atelier thématique « Les enjeux environnementaux et socio-économiques » (inscription recommandée)

- Mercredi 15 octobre, 18h30, Tauriac, salle des fêtes (18 rue de Villemur); Atelier participatif « Les alternatives au projet et les mesures d'accompagnement » (inscription obligatoire)

- Mardi 21 octobre, 18h30, visio-conférence; Temps d'échange direct avec le porteur de projet (inscription obligatoire)

- Visite d'un parc éolien en exploitation et échanges sur son intégration dans le territoire; la date et les modalités seront fixées avant le lancement de la concertation et consultables sur le site internet

- Jeudi 30 octobre, 18h30, Montgallard, salle des fêtes Charles Gayral (16 Grand rue); Réunion publique de clôture

D'autres événements pourraient être organisés durant la période de concertation. La communication des modalités se fera sur le site internet du projet.

Recueil des expressions du public
Les observations et propositions pourront être déposées sur les registres suivants, disponibles durant la période de la concertation :

- Registre numérique: https://www.registre-dematerialisee.fr/822

- Registres papier disponibles aux sièges des mairies suivantes, aux horaires d'ouverture au public de celles-ci: Bessières (31600), Bondigoux (31340), Le Born (31340), Villemur-sur-Tarn (31340), Beauvais-sur-Tescou (81630), Montvalen (81630), Tauriac (81630), Varennes (82370).

Où, pour publication sur le site internet de la concertation préalable, par mail: eolien.nord.toulousain@volitalia.com ou courrier postal: Concertation préalable CNT / VOLITALIA, 45 impasse de la Draille 12100 Aix-en-Provence

Le public peut s'adresser directement aux gérants par mail: richard.pasquet@garant-cndp.fr, jerome.favre@garant-cndp.fr, ou par courrier: CNDP, 244 Bd. Saint-Germain, 75 007 PARIS

A l'issue de la concertation préalable

Dans un délai d'un mois, les gérants transmettront le bilan de la concertation préalable au maître d'ouvrage qui le publiera sans délai sur son site internet. Dans les deux mois à compter de cette publication, le maître d'ouvrage publiera sur son site internet les mesures qu'il juge nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Le bilan de la concertation préalable sera en outre publié sur le site internet des services de l'état en Haute-Garonne.

Ces documents seront également publiés sur le site de la Commission nationale du débat public (https://www.debatpublic.fr)

- Mercredi 1^{er} octobre, 18h30,

Comme Jean,
ne manquez rien de
la vie économique
du département



Le
Tarn libre
On a tous une bonne raison
pour s'abonner !



EURO DREAMS

Résultats du tirage du Lundi 8 septembre 2025

1

3

5

11

20

31

5

Combinaisons		Grilles simples (5 numéros gagnants)		Grilles par grille simple Eurodreams gagnante
N° de Boule	N° de Dés	Tout pays	(En France)	
6	+	2	1	20 000 € par mois pendant 30 ans
6	+	2	0	2 000 € par mois pendant 5 ans
5		107	27	102,20 €
4		4 861	1 564	36,10 €
3		66 164	19 684	4,90 €
2		361 922	105 270	2,50 €

* Répartition des Prizes et Pourcentage des Vainqueurs par N° de Boule tirée sur www.faj.fr, rubrique « Règles ».



**Résultats et
Informations**

**Application
faj.fr**


eCO

faj.fr

EUROBONNONS		Résultats du tirage du mardi 9 septembre 2025	
3 15 24 29 40		5 10 15 20 25 30 35 40 45 50	
Aucun gagnant, 15 000 000 € de rétroplus du prochain tirage			
5 + 10 (1)	1	0	120 000 000 €
4 + 10 (2)	21	3	1 200 000 €
4 + 10 (3)	1 343	337	160 000 €
3 + 10 (4)	3 282	229	10 000 €
2 + 10 (5)	21 193	4 786	2 300 €
3 + 10 (6)	116 092	32 076	2 000 €
2 + 10 (7)	56 564	13 726	0,40 €
1 + 10 (8)	300 000	69 000	0,30 €
0 + 10 (9)	540 418	79 511	0,20 €
0 + 10 (10)	807 700	177 213	0,10 €
0 + 10 (11)		349 584	0,05 €

1 gagnant en France* à 1 000 000 €

HY MILLION

HW 329 762

Prochain tirage, vendredi 12 septembre 2025

30 000 000 € + 1 000 000 €

Recherchez les numéros gagnants sur **fejd.fr**

Recherchez les numéros gagnants sur **fejd.fr**

LES JEUX PARRAINÉS DE LA MARIAGE SONT DES JOUEURS. JEUSSY PARRAINÉ. COMPÉTITION MARIAGE.

 PEFC 10-31-3705	 Journal de la démocratie GROUPE LA DÉPÊCHE DU MIDI Société Anonyme au capital de 3.577.010 Euros Siège : Avenue Jean-Rayet, 31095 Toulouse Tel. 05 42 11 33 00 - contact@ladepêche.com Président du Conseil d'administration : Jean-Michel RAYLET Vice-Présidente : Marie-France MARCHAND-RAYLET Directeur général et Directeur de la Publication : Jean-Nicolas BAYLET Principal actionnaire : SAS SOCIÉTÉ Océitane de COMMUNICATION Médiateur : Hervé AMAR - Md., h.amar@ladepêche.fr Site Internet : http://www.ladepêche.fr Référence annuelle : 496.690 TTC Commissions paritaires : 03 52 87 88 51 - S.N.C. 0181-7981 Tirage du mardi 9 septembre 2025 Nombre d'exemplaires : 93 826 Tarif de l'abonnement annuel : 4199 99€ TTC <i>Journal imprimé sur des presses de la S.A. Groupe La Dépêche du Midi et sur du papier certifié PEFC 70% FSC® C0C, 31-01802.</i> Origine géographique du papier : 50% Origine Europe 100% fibres recyclées issues de forêts durablement gérées. Entropathologie : 1m+0,01 mm exemplaire... 50% origine France 50% fibres recyclées pour le papier Norique et un Phosphore total < Ptot = 0,008kg/papier issu de forêts durablement gérées.	 LE TRI + FACILE 	 L'abonnement au journal : des privilèges au quotidien ! www.abonnement. ladepêche.fr
--	---	---	---

Emploi

Légales

La Dépeche du Midi, journal habillé à publier les annonces légales et judiciaires par conté préfectoral, sur les départements 69, 11, 12, 31, 33, 46, 47, 65, 81, 82, 83, conformément à l'arrêté du ministre de la culture et du ministère de l'économie des finances et de l'énergie du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la publication et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2017.1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce d'une base de données numérique centrale, le tarif est fixé soit en caractères, à 0,18 € HT pour chaque signe ou espace, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces.

Contact : evlyne, service Midi Légales, 05.62.11.37.37/04.67.09.53

Courriel : midi_legales@groupdepresse.fr

PROCEDURES COLLECTIVES

AUTRES JUGEMENTS

219883

TOUTES LES FORMALITES
JUDICAIRES
DE VOTRE ENTREPRISE

SCP VITANI-BRU

OFFRES DE REPRISÉ

Liquidation judiciaire sans poursuite d'activité

SOCIÉTÉ GINOUX MARGANES GINOUX
SARL

"LE VIN BLE"
10 PLACE JEAN JAURES 93780 SAINT
SULPICE LA PONTÉ

A céder, fonds de commerce de "fabrication vente de sandwichs, paninis, pizzas". Vente à emporter et consommation sur place de produits de boulangerie".

Pour tout renseignement, il y a lieu de contacter le Liquidateur sur tel téléphone au 05.63.59.72.11 soit par email à l'adresse suivante : v.ginoux@gmx.fr

midi.légales
LES SERVICES JURIDIQUES

Votre partenaire local

pour réaliser toutes les étapes nécessaires à l'évolution de votre entreprise

- dans les meilleurs délais.

D contactez : ANTOINETTE GARCIA
06 18 64 75 89
antoine.garcia@lapresse.fr

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

219786

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune d'Aussillon

Modification de droit commun n°2 du plan local d'urbanisme d'Aussillon

Par arrêté n° 20251179 du 3 septembre 2025, le maire d'Aussillon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification de droit commun n°2 du plan local d'urbanisme (PLU).

Le MAIRIE COMMUNE d'AUSILLON, en tant que le fonction public territorial, a été désigné par le Tribunal administratif comme commissaire-enquêteur titulaire et M. CHRISTIAN RESSEGUIER suppléant.

L'enquête se déroulera du mardi au jeudi 25 septembre 2025 08 heures au lundi 27 octobre 2025 l'horaire, l'heure, la durée de l'enquête. Le dossier sera consultable en format papier sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Il sera également téléchargeable en version informatique consultable sur le site internet suivant :

<https://www.ville-aussillon.fr>

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie d'Aussillon les :

- Jeuudi 25 septembre 2025 de 8 heures à 12 heures,
- Jeuudi 16 octobre 2025 de 9 heures à 12 heures,
- Jeuudi 27 octobre 2025 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la période d'enquête, les observations sur le PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Au commissaire enquêteur, maître d'Aussillon, L'Eclair de la Mairie, BP 541, 81208 Aussillon cedex ou par courrier électronique : midi-legales@aussillon.fr.

Après le terme de l'enquête, une séance sera réalisée pour exposer les résultats de l'enquête. La modification du PLU pourra faire l'objet d'un avis de délibération après délibération du conseil municipal.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la commune d'Aussillon.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie d'Aussillon et sur le site internet suivant : <https://www.ville-aussillon.fr> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ANNONCES LÉGALES

55

26 septembre 2025 - Le Tam libre

Avis au public

AVIS AU PUBLIC COMMUNAUTE D AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

Enquête publique conjointe relative à l'abrogation de la carte communale et à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Gironssens

Le public est informé que, par arrêté communal n°37.2025A en date du 04/09/2025, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit l'enquête publique conjointe relative à l'abrogation de la carte communale et à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Gironssens.

Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Gironssens pour une durée de 36 jours consécutifs, du 14 octobre 2025 (9h00) au 19 novembre 2025 (12h00).

M. Jérôme Lemoine, commissaire enquêteur désigné par le magistrat délégué du Tribunal Administratif de Toulouse, assurera la conduite de l'enquête.

Le dossier de l'enquête publique conjointe est consultable :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Gironssens, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du mardi au samedi de 9h à 12h).

- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo-Arénagement du territoire- Documents en vigueur - Plan Local d'Urbanisme(PLU) -> Enquête publique/En cours ou à venir).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences du commissaire enquêteur définies ci-après, - sur les registres d'enquête papier, ouverts à cet effet en mairie de Gironssens (du mardi au samedi de 9h à 12h), - sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,

- par courrier postal, adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Gironssens - 8 place de la Mairie - 81500 Gironssens,

- par voie électronique, à l'adresse suivante : urbanisme@gironssens81.fr. Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Gironssens :

- le mardi 14 octobre de 9h à 12h, - le samedi 25 octobre de 9h à 12h, - le mardi 15 novembre de 9h à 12h.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres papier seront clos et signés par le commissaire enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Gironssens, au siège de la Communauté d'Agglomération et sur son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Técou BP 80133, 81804 GAILLAC Cedex

AVIS AU PUBLIC

Commune de MOUZEYS-PANENS INSTALLATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAINE

Par délibération en date du 12 septembre 2025, le Conseil Municipal a scoté la délégation du Droit de Préemption Urbain tel qu'il résulte des dispositions légales du code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones UA, UE, UC, UM, UL, UE et AU, LAUM, LAUL, LAUE, du PLU du Cordais et du Coussé ; a décidé de donner délégation à Monsieur le Maire, dans les conditions fixées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exercice du Droit de Préemption Urbain pour les zones citées ci-dessus.

La délibération est consultable en Mairie aux jours et heures d'ouverture habituels du secrétariat.

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le public est informé que, par arrêté n°36.2025A en date du 13 août 2025 et par arrêté rectificatif n°39.2025A en date du 04 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. Elle aura lieu au siège de la Communauté d'Agglomération situé sur la commune de Técou, et dans les mairies des communes de Gaillac, Graulhet, Rabastens, Lisle-sur-Tarn, pour une durée de 33 jours consécutifs du 13 octobre 2025 à 9h00 au 14 novembre 2025 à 19h00.

Par la décision n°E25000080 du 28 mai 2025, Philippe Grimaud en qualité de magistrat délégué à la présidence du Tribunal Administratif de Toulouse, ont été désignés Monsieur Didier Guichard, en qualité de président de la commission d'enquête, et Monsieur Jean-Paul Jaudon et Madame Maryse Ladan, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête et Monsieur Jean-Jacques Vidal en qualité de membre suppléant de la commission d'enquête.

Le dossier du Schéma de Cohérence Territoriale sera consultable en version papier au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et à l'accueil des mairies de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo-Arénagement du territoire- Documents en vigueur - Plan Local d'Urbanisme(PLU) -> Enquête publique/En cours ou à venir).

Les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences de la commissaire enquêteur définies ci-après, - sur le registre d'enquête papier, ouvert à cet effet en mairie de Rabastens (du mardi au samedi de 9h à 12h), - sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,

- par courrier postal, adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Rabastens - 8 place de la Mairie - 81500 Rabastens,

- par voie électronique, à l'adresse suivante : urbanisme@gironssens81.fr. Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Rabastens :

- le mardi 14 octobre de 9h à 12h, - le samedi 25 octobre de 9h à 12h, - le mardi 15 novembre de 9h à 12h.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres papier seront clos et signés par le commissaire enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Rabastens, au siège de la Communauté d'Agglomération et sur son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Técou BP 80133, 81804 GAILLAC Cedex

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rivières (Tarn)

Le public est informé que, par arrêté communal n°40.2025A en date du 12 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit l'enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Rivières. Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Rivières pour une durée de 31 jours consécutifs du mercredi 15 octobre 2025 à 9h00 au vendredi 14 novembre 2025 (12h00).

Mme Caroline THAU, commissaire enquêteur désignée par le magistrat délégué du Tribunal Administratif, assurera la conduite de l'enquête.

Le dossier de l'enquête publique est consultable :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Rivières, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi-mardi 15h00-17h00, mercredi-judi-vendredi 10h30-12h30).

- Sur le site internet de la mairie : <https://www.mairie-rivieres.com> (onglet Urbanisme / Révision PLU) et sur celui de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo-Arénagement du territoire- Documents en vigueur-Plan Local d'Urbanisme(PLU) -> Enquête publique/En cours ou à venir).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences de la commissaire enquêteur définies ci-après, - sur le registre d'enquête papier, ouvert à cet effet en mairie de Rivières (lundi-mardi 15h00-17h00, mercredi-judi-vendredi 10h30-12h30), - sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,

- par courrier postal, adressé à la commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Rivières - 45 Route d'Aiguazelle - 81600 RIVIERES,

- par voie électronique, à l'adresse suivante : revisioplurivieres@orange.fr.

La commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Rivières :

- Mercredi 15 octobre 2025 de 10h00 à 12h00 - Mardi 28 octobre 2025 de 15h00 à 17h00.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par la commissaire enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en mairie de Rivières et au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi que son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Técou BP 80133, 81804 GAILLAC Cedex



SAINT MARTIN LAGUEPIE

Par délibération en date du 8 septembre 2025, le Conseil Municipal a scoté la délégation du Droit de Préemption Urbain tel qu'il résulte des dispositions légales du code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones UA, UE, UC, UM, UL, UE et AU, LAUM, LAUL, LAUE, du PLU du Cordais et du Coussé ;

a décidé de donner délégation à Monsieur le Maire, dans les conditions fixées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exercice du Droit de Préemption Urbain pour les zones citées ci-dessus.

La délibération est consultable en Mairie : 123 route de Cordes 81170 SAINT MARTIN LAGUEPIE aux jours et heures d'ouverture habituels du secrétariat

05.63.30.24.59 - mairiestm@orange.fr

Annonces administratives



PRÉFET DU TARN

Liberté
Egalité
Fraternité

Bureau des élections et de la réglementation Secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial

Préfecture du Tarn Secrétariat CDAC - Décision n° D060148125

Réuni le 11 septembre 2025, le commission départementale d'aménagement commercial du Tarn a autorisé le projet de création d'un magasin sous l'enseigne KRYSS, d'une surface de vente de 265,15 m², par reprise d'une cellule commerciale vide, engendrant l'extension de l'ensemble commercial de la Baute situé allée du Commerce sur la commune du Séquestre, suite au dépôt d'une demande d'autorisation d'exploitation commerciale par la SCI J.P.R. - dossier CDAC n° D060148125.

Leavis sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Enquêtes publiques



D' AUSSILLON

COMMUNE D AUSSILLON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification de droit commun n°2 du plan local d'urbanisme d'Aussillon

Par arrêté n° 2025/179 du 3 septembre 2025, le maire d'Aussillon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification de droit commun n°2 du plan local d'urbanisme (PLU).

M. CONDE domicilié à ALBI, rebaptisé de la fonction publique territoriale, a été désigné par le bureau administratif comme commissaire-enquêteur titulaire et M. Christian PESSEQUIER suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 25 septembre 2025 09 heures au lundi 27 octobre 2025 17h00. Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en format papier et sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Il sera également téléchargeable en version informatique et consultable sur le site internet suivant : <https://www.ville-aussillon.fr/urbanisme>

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie d'Aussillon les : - Jeudi 25 septembre 2025 de 9 heures à 12 heures, - Jeudi 16 octobre 2025 de 9 heures à 12 heures, - Lundi 27 octobre 2025 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M. le Commissaire enquêteur, Mairie d'Aussillon, 1 Place de la Mairie, BP 541, 81205 Aussillon cedex ou par courrier électronique : modif-plu@ville-aussillon.fr

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, la modification du PLU pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la commune d'Aussillon.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie d'Aussillon et sur le site internet suivant : ville-aussillon.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Cagnac-les-Mines

Enquête publique unique Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à la mise en place d'un Parcélure Déléguée des Abords (PDA)

Le public est informé que, par arrêté municipal n°58/2025 du 31 juillet 2025, M. le Maire de la commune de Cagnac-les-Mines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de révision du PLU, présenté par délibération du Conseil municipal du 29 mars 2021, en vue de son approbation par le Conseil municipal ainsi que sur la mise en place d'un PDA.

Cette enquête publique unique se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs, du lundi 22 septembre 2025 à 09h00 au mercredi 22 octobre 2025 à 17h00.

Le dossier de révision du PLU, et notamment son rapport de présentation, décrit le territoire, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont l'avis de l'autorité administrative de l'état complète en matière d'environnement, ainsi que le mémoire y répondant) est joint au dossier peut donc être consulté dans les mêmes conditions. Le dossier de mise en place d'un PDA comprend : la délibération d'approbation de la proposition du Préfet, le dossier des Abords, le dossier de présentation de la Proposition et l'avis de l'autorité administrative de l'état.

A cet effet, ont été désignés par Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse : Monsieur Pierre CAMARÉ en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur François PAULHE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le registre d'enquête à feuillet non mobile, cotés et parafés par le commissaire enquêteur, ainsi que le dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le dossier de mise en place d'un PDA, au format PDF, seront consultables du lundi 22 septembre 2025 à 09h00 au mercredi 22 octobre 2025 à 17h00, soit une durée de 31 jours, en mairie de Cagnac-les-Mines, aux jours et heures habituels d'ouverture, rappelés ci-après.

Horaires d'ouverture de la mairie de Cagnac-les-Mines (1 place du 8 mai 1945, 81130 - Cagnac-les-Mines) :

- du lundi au vendredi, de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

L'ensemble des pièces des dossiers sera également déposée et consultable sur le site internet suivant : <http://www.cagnac-les-mines.fr/>

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et signer éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ; les adresser par écrit à la Mairie, à l'attention de M. le commissaire enquêteur ; ou les adresser au commissaire enquêteur via l'adresse électronique suivante : mael.trayssac@cagnac-les-mines.fr

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le site internet : <https://cagnac-les-mines.fr/> et seront reçues jusqu'au 22 octobre 2025 à 17h00 dernier délai, quel que soit le support utilisé.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Cagnac-les-Mines :

- Le lundi 22 septembre 2025 de 09h00 à 12h00 - Le samedi 4 octobre 2025 de 09h00 à 12h00

Le mercredi 15 octobre 2025 de 14h00 à 17h00

Son rapport et ses conclusions transmis à M. le Maire, dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à disposition à la Mairie et sur le site internet : <https://cagnac-les-mines.fr/>

Toute information concernant les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme et la mise en place d'un PDA pourra être demandée à Monsieur le Maire.

Le Maire
Patrice NORKOWSKI

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PERMIS DE CONSTRUIRE

Relatif à la construction d'un PARC photovoltaïque au sol soumis à évaluation environnementale SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LABASTIDE-GABAUSSA (81)

PAR LA SAS TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE.

Par arrêté préfectoral du 24 septembre 2025, une enquête publique de 30 jours est ouverte, du jeudi 18 octobre 2025 à 14h00 au vendredi 14 novembre 2025 à 12h00, sur le territoire de la commune de Labastide-Gabousse (81400), concernant la demande de permis de construire déposée par la SAS TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE relative au projet de construction d'un parc photovoltaïque au sol et de ses équipements annexes (cables techniques, chemin d'accès situé au lieu-dit « PÉRADÉ » sur plusieurs parcelles. Le projet développera une puissance de 2,44 MWc enrivon sur une surface d'about de 3 hectares.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de Labastide-Gabousse (81400), 15 place de Labastide-Basse.

Le tribunal administratif de Toulouse a désigné M. Christophe Lebas pour conduire l'enquête publique relative à la demande soumise en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Marie FUECH en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Atin de recevoir les observations écrites et orales du public, le commissaire enquêteur tiendra des permanences dans les locaux de la mairie de Labastide-Gabousse aux dates suivantes :

- Mairie de Labastide-Gabousse : du jeudi 18 octobre 2025 : de 14h à 17h

- mardi 21 octobre 2025 de 9h à 12h - mercredi 28 octobre 2025 de 9h à 12h

- vendredi 14 novembre 2025 de 9h à 12h

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact, un résumé non technique de l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est consultable sur le site internet de la préfecture du Tarn à l'adresse suivante : www.tarn.gouv.fr

Le dossier est également déposé dans les locaux de la Mairie de Labastide-Gabousse, pendant la durée de l'enquête, le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations du public pourront aussi, pendant la durée de l'enquête publique, être formulées par voie électronique à l'adresse : mael.trayssac@cagnac-les-mines.fr ou adressées par voie postale au siège de l'enquête : mairie de Labastide-Gabousse, à l'attention du commissaire enquêteur, -enquête publique SAS TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE-, 15 place de Labastide-Basse, 81400 Labastide-Gabousse.

Toute information sur le dossier soumise à enquête peut être obtenue auprès de la SAS TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE représentée par M. Gabriel ALLEE (tél. : 08 17 50 13 09 - gabriel.allee@totalenergies.com) ou de la préfecture du Tarn -secrétariat général aux affaires départementales- bureau de l'environnement et des affaires foncières ou le dossier est consultable en version papier ou sur un poste informatique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de ce même bureau.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Labastide-Gabousse et à la préfecture du Tarn -secrétariat général aux affaires départementales- bureau de l'environnement et des affaires foncières ou le dossier est consultable en version papier ou sur un poste informatique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de ce même bureau.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Labastide-Gabousse et à la préfecture du Tarn -secrétariat général aux affaires départementales- bureau de l'environnement et des affaires foncières ou le dossier est consultable en version papier ou sur un poste informatique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de ce même bureau.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Labastide-Gabousse et à la préfecture du Tarn -secrétariat général aux affaires départementales- bureau de l'environnement et des affaires foncières ou le dossier est consultable en version papier ou sur un poste informatique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de ce même bureau.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Labastide-Gabousse et à la préfecture du Tarn -secrétariat général aux affaires départementales- bureau de l'environnement et des affaires foncières ou le dossier est consultable en version papier ou sur un poste informatique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de ce même bureau.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Labastide-Gabousse et à la préfecture du Tarn -secrétariat général aux affaires départementales- bureau de l'environnement et des affaires foncières ou le dossier est consultable en version papier ou sur un poste informatique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de ce même bureau.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Labastide-Gabousse et à la préfecture du Tarn -secrétariat général aux affaires départementales- bureau de l'environnement et des affaires foncières ou le dossier est consultable en version papier ou sur un poste informatique.

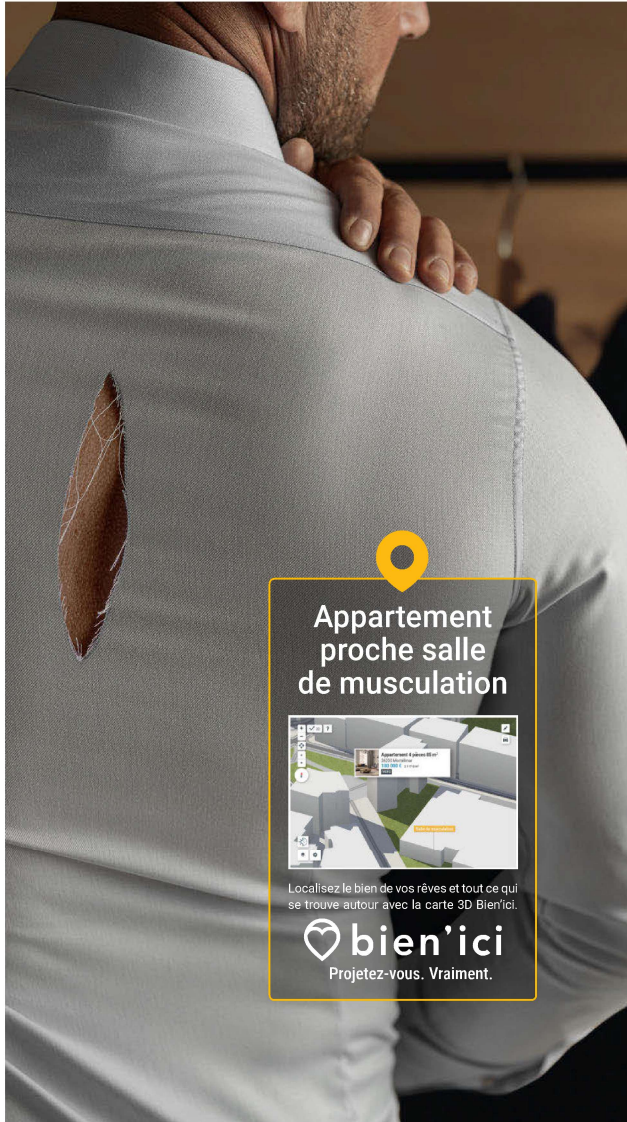
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de ce même bureau.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Labastide-Gabousse et à la préfecture du Tarn -secrétariat général aux affaires départementales- bureau de l'environnement et des affaires foncières ou le dossier est consultable en version papier ou sur un poste informatique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de ce même bureau.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Labastide-Gabousse et à la préfecture du Tarn -secrétariat général aux affaires départementales- bureau de l'environnement et des affaires foncières ou le dossier est consultable en version papier ou sur un poste informatique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de ce même bureau.



Appartement
proche salle
de musculation



Localisez le bien de vos rêves et tout ce qui se trouve autour avec la carte 3D Bien'ici.

bien'ici
Projetez-vous. Vraiment.

LOTTO Résultats du tirage du mercredi 24 septembre 2025

3	21	23	31	32	4
5	10	15	20	25	45
6	10	15	20	25	45
7	10	15	20	25	45
8	10	15	20	25	45
9	10	15	20	25	45
10	10	15	20	25	45
11	10	15	20	25	45
12	10	15	20	25	45
13	10	15	20	25	45
14	10	15	20	25	45
15	10	15	20	25	45
16	10	15	20	25	45
17	10	15	20	25	45
18	10	15	20	25	45
19	10	15	20	25	45
20	10	15	20	25	45
21	10	15	20	25	45
22	10	15	20	25	45
23	10	15	20	25	45
24	10	15	20	25	45
25	10	15	20	25	45
26	10	15	20	25	45
27	10	15	20	25	45
28	10	15	20	25	45
29	10	15	20	25	45
30	10	15	20	25	45
31	10	15	20	25	45
32	10	15	20	25	45
33	10	15	20	25	45
34	10	15	20	25	45
35	10	15	20	25	45
36	10	15	20	25	45
37	10	15	20	25	45
38	10	15	20	25	45
39	10	15	20	25	45
40	10	15	20	25	45
41	10	15	20	25	45
42	10	15	20	25	45
43	10	15	20	25	45
44	10	15	20	25	45
45	10	15	20	25	45
46	10	15	20	25	45
47	10	15	20	25	45
48	10	15	20	25	45
49	10	15	20	25	45
50	10	15	20	25	45
51	10	15	20	25	45
52	10	15	20	25	45
53	10	15	20	25	45
54	10	15	20	25	45
55	10	15	20	25	45
56	10	15	20	25	45
57	10	15	20	25	45
58	10	15	20	25	45
59	10	15	20	25	45
60	10	15	20	25	45
61	10	15	20	25	45
62	10	15	20	25	45
63	10	15	20	25	45
64	10	15	20	25	45
65	10	15	20	25	45
66	10	15	20	25	45
67	10	15	20	25	45
68	10	15	20	25	45
69	10	15	20	25	45
70	10	15	20	25	45
71	10	15	20	25	45
72	10	15	20	25	45
73	10	15	20	25	45
74	10	15	20	25	45
75	10	15	20	25	45
76	10	15	20	25	45
77	10	15	20	25	45
78	10	15	20	25	45
79	10	15	20	25	45
80	10	15	20	25	45
81	10	15	20	25	45
82	10	15	20	25	45
83	10	15	20	25	45
84	10	15	20	25	45
85	10	15	20	25	45
86	10	15	20	25	45
87	10	15	20	25	45
88	10	15	20	25	45
89	10	15	20	25	45
90	10	15	20	25	45
91	10	15	20	25	45
92	10	15	20	25	45
93	10	15	20	25	45
94	10	15	20	25	45
95	10	15	20	25	45
96	10	15	20	25	45
97	10	15	20	25	45
98	10	15	20	25	45
99	10	15	20	25	45
100	10	15	20	25	45

KENO

Résultats des tirages du
mercredi 24 septembre 2025

Tirage du midi

2	5	9	14	16	20	27	41	35	36
42	43	44	47	52	53	58	67	68	

MULTIPLICATEUR

x 2

10 11 12 13

9 110 732

Tirage du soir

1	6	13	14	15	16	17	21	25	30
33	36	42	49	50	51	60	61	63	64

MULTIPLICATEUR

x 5

10 11 12 13

8 335 651

Résultats et
Informations

Application
FDJ

3000
€

fdj.fr